



Le « Plume = Tambour »

Bulletin municipal d'informations de Villiers-sous-Grez



MARS 2014

N° 73

ÉDITO

Un numéro du Plume Tambour un peu austère mais très intéressant car composé essentiellement des deux comptes rendus des Conseils précédents, le dernier portant sur la présentation du budget primitif. Celui-ci définit les axes sur lesquels nous travaillons pour optimiser la gestion de votre commune. Il est déjà commenté dans ce numéro, mais nous n'hésiterons pas à y revenir pour expliquer tel ou tel point car il y a matière, et la lisibilité d'un document comptable ne saute pas forcément aux yeux !

Par contre nous ne répondrons pas à l'opposition dans la forme qu'elle revêt en ce moment et qui n'hésite pas à s'en prendre à l'intégrité morale des personnes.

Le conseil



Sommaire

Édito	Page 1	Hier	Page 20
Conseil municipal du 06 février 2015	Page 2	Demain	Page 22
Conseil municipal du 6 mars 2015	Page 7	Informations pratiques	Page 23
Le mot de commissions	Page 17	Nos joies, nos peines	Page 24
Notre cadre de vie	Page 18	Agenda	Page 24
Vie des associations	Page 19		

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FÉVRIER 2015

Présents : Yves Lechevallier, Maire, Gérard Moret, Véronique Girard, Richard Antoine, Anne-Marie Thibaut, adjoints et Philippe Beaudoin, Gilles Cabardos, Jérôme Champion, Emmanuel Houdant, Ludovic Jeannotin, Régine Rey, Cédric Thibaut, David Viratel, conseillers municipaux.

Absent : Joanny Poulain

Pouvoirs : Michel Coterot donne pouvoir à Richard Antoine

Secrétaire : Gilles Cabardos

APPROBATIONS

Compte rendu du conseil municipal du 06 février 2015 : Adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

INCORPORATION DES BIENS VACANTS

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L 1123-1 à L1123-3 et R 1123-1 et 2 ;

Vu l'article 713 du code civil ;

Vu l'avis de la commission communale des impôts directs du 18/02/2014 constatant que depuis plus de trois ans les taxes foncières n'ont pas été acquittées pour les immeubles ou parcelles cadastrées dont la liste est annexée à la présente ;

Vu l'arrêté n°20/2014 en date du 24/06/2014 constatant la vacance des biens ;

Vu les mesures de publicité accomplies pour la présente délibération qui sera suivie d'un arrêté du Maire constatant l'incorporation, soit :

Un affichage en mairie du 24/06/2014 au 30/01/2015
Une insertion dans le journal La République de Seine et Marne le 21/07/2014

Les notifications réalisées par l'AFTRP dans le cadre des enquêtes parcellaires menées sur les tranches 4, 5, 6 et 7, destinées à déterminer exactement les terrains à acquérir du Massif Forestier de la Commanderie, en vue de la Constitution d'une forêt domaniale, opération déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral du 30 août 2004 prorogé par décret du Conseil d'Etat le 30 août 2014.

Considérant que les propriétaires des parcelles désignées ci-dessus ne se sont pas fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité ;

Considérant que les recherches menées par la Ville de VILLIERS-SOUS-GREZ se sont avérées infructueuses et n'ont pas permis d'identifier les propriétaires des différents immeubles ;

Considérant que dans ces conditions, ces immeubles sont présumés vacants et sans maître ;

Considérant dans ces conditions que la Ville de VILLIERS-SOUS-GREZ est habilitée à prendre possession des immeubles en application de l'article 713 du code civil qui attribue à la commune la propriété des biens vacants et sans maître ;

Vu le projet de délibération en date du 06/02/2015, par lequel Monsieur le Maire propose l'incorporation des biens dans le domaine privé communal ;

DELIBERE

Article 1

Les biens énumérés dans le tableau annexé sont présumés vacants et sans maître et sont incorporés dans le domaine privé communal en application de l'article L 1123-3 du code général de la propriété des personnes publiques

Article 2

Monsieur le Maire est autorisé à prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de ces immeubles et à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

Cet arrêté pris ultérieurement sera affiché en Mairie et publié au service de la publicité foncière.

Article 3

Les biens énumérés dans le tableau annexé feront ultérieurement l'objet d'une cession à l'État Ministère de l'Agriculture.

L'incorporation des biens vacants est approuvée à l'unanimité.

PERMIS POIDS LOURD

Ce point concerne la formation d'un des employés communaux au permis poids lourd. Ce point est reporté à la demande de l'intéressé.

INFORMATIONS

Subvention du PNR pour l'éclairage public : 10 000 € ont été attribués, représentant 80% du montant des travaux de la tranche 3 ;

Subvention du Conseil Général (courrier reçu en mairie le 2 février 2015) : le Département a alloué à la commune de Villiers-sous-Grez une aide financière de 1920 €, par décision en date du 2 juillet 2012 (Commission permanente n° 2012-07-1/11 B), pour l'acquisition des parcelles cadastrées en zone de préemption ENS section n°50, 64, 76 et 77.

Droit des sols : nous avons répondu favorablement à l'enquête du PNR pour développer un service partagé de gestion du droit des sols. Hors, devant le faible retour des communes du Parc (12), le PNR abandonne le projet.

Dans le cadre d'un regroupement intercommunal avec Nemours, le mode de gestion serait un règlement à l'acte, sans délégation de compétences.

VIE DU VILLAGE

Jérôme Champion signale les points suivants :

- Le panneau « parking » du côté de la Male à Bonheur est non visible. A mettre dans les deux sens de circulation ;
- Présence de mousse sur le toit du préau de l'école : action à mener au printemps ;
- Arbres penchés le long du cimetière
- Question de mettre des WC au cimetière : cela poserait un problème d'hygiène et d'entretien ;
- 3 devis proposés pour des bennes de stockage des boues issues de la station d'épuration, pour faire face à l'obligation réglementaire. Ce projet sera étudié en commission travaux.

Un trou dans le trottoir devant la mairie a été causé par le passage d'un camion de livraison, révélant ainsi un ravinement et une cavité sous ce trottoir. Les employés communaux reboucheront.

Busseau : 100 m³ de matériaux calcaires à amener...

TOUR DES COMMISSIONS

La Commission Finances s'est réunie pour élaborer les budgets 2015. Il reste une ou deux séances de travail avant de présenter le projet de budget au Conseil.

La Commission Appel d'Offres sera réunie le 11/02/2015 pour ouvrir les enveloppes concernant la balayeuse.

QUESTIONS DIVERSES

Elections de mars 2015 : dans le cadre de la préparation, des tests devront être réalisés pour les nouveaux moyens de voter (électronique)

Questions de Michèle Ferré :

- Présence de caravanes rue de Larchant : réponse de Philippe Beaudoin, qui est allé rencontrer les personnes présentes, tout est ok, comme cela l'est tous les ans
- Question sur sa facture d'eau personnelle, où Michèle ferré constate une forte augmentation du coût : sans connaître l'évolution du volume d'eau consommé, Yves Lechevallier l'invite à vérifier les différents éléments de sa facture, en lui confirmant que la hausse votée sur la part communale ne peut être à l'origine de son problème ;
- Question sur le Carrefour rue de la Garenne, rue des Bordeaux, avec absence de visibilité : Michèle Ferré, après avoir déclaré que l'équipe municipale précédente n'avait pas su résoudre le problème, demande ce que pense faire l'équipe actuelle pour résoudre le problème de visibilité ; Yves Lechevallier répond qu'une étude a été menée dans le cadre de la Commission Voirie et qu'une solution technique se dégage pour bloquer les trottoirs avec des dispositifs adéquats et réglementaires. Lorsque le budget sera bouclé, le projet pourra avancer.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 06 mars 2015 à 20h30.

La séance est levée à 22h

LISTE DES PARCELLES

Secti on	Parce lle	Lieudit
C	0005	LES PERPIGNANS
C	0125	LES PERPIGNANS
C	0144	LES PERPIGNANS
C	0145	LES PERPIGNANS
C	0152	LES PERPIGNANS
C	0190	LE CHEMIN DE TREMAINVILLE
C	0198	LE CHEMIN DE TREMAINVILLE
C	0199	LE CHEMIN DE TREMAINVILLE
C	0206	LE CHEMIN DE TREMAINVILLE
C	0207	LE CHEMIN DE TREMAINVILLE
C	0243	LE CHEMIN DE TREMAINVILLE
C	0244	LE CHEMIN DE TREMAINVILLE
C	0269	LE CHEMIN DE TREMAINVILLE
C	0288	LE CHEMIN DE TREMAINVILLE
C	0289	LE CHEMIN DE TREMAINVILLE
C	0290	LE CHEMIN DE TREMAINVILLE
C	0291	LE CHEMIN DE TREMAINVILLE
C	0293	LE CHEMIN DE TREMAINVILLE
C	0295	LE CHEMIN DE TREMAINVILLE
C	0296	LE CHEMIN DE TREMAINVILLE
C	0591	L'HERMITAGE
C	0607	L'HERMITAGE
C	0608	L'HERMITAGE

C	0633	L'HERMITAGE
C	0634	L'HERMITAGE
C	0638	L'HERMITAGE
C	0639	L'HERMITAGE
C	0654	L'HERMITAGE
C	0738	L'HERMITAGE
C	0739	L'HERMITAGE
C	1060	LES PERPIGNANS
C	1077	LE CHEMIN DE TREMAINVILLE
C	1111	L'HERMITAGE
C	1156	L'HERMITAGE
D	0144	LE MARAIS
D	0145	LE MARAIS
D	0152	LE MARAIS
D	0155	LE MARAIS
D	0156	LE MARAIS
D	0181	LE MARAIS
D	0190	LE MARAIS
D	0198	LE MARAIS
D	0199	LE MARAIS
D	0243	LE MARAIS
D	0244	LE MARAIS
D	0269	LE CHEMIN DE LARCHANT
D	0280	LE CHEMIN DE LARCHANT
D	0296	LE CHEMIN DE LARCHANT
D	0321	LE CHEMIN DE LARCHANT
D	0327	LE CHEMIN DE LARCHANT
D	0350	LES BOIS PORTAUX
D	0356	LES BOIS PORTAUX
D	0383	LES BOIS PORTAUX
D	0385	LES BOIS PORTAUX

D	0400	LES BOIS PORTAUX
D	0401	LES BOIS PORTAUX
D	0419	LES BOIS PORTAUX
D	0436	LES BOIS PORTAUX
D	0460	LES BOIS PORTAUX
D	1542	LES BOIS DE L'HERMITAGE
D	1552	LES BOIS DE L'HERMITAGE
E	0181	LE ROTIMONT
E	0290	LA HUTTE
E	0291	LA HUTTE
E	0293	LA HUTTE
E	0295	LA HUTTE
E	0296	LA HUTTE
E	0321	LA HUTTE
E	0884	LES CABANNES
E	0888	LES CABANNES
E	0903	LES CABANNES
E	0906	LES CABANNES
E	0908	LES CABANNES
E	0922	LES CABANNES
E	0923	LES CABANNES
E	0924	LES CABANNES
E	0957	LES CABANNES
E	0977	LES CABANNES
E	0979	LES CABANNES
E	0981	LES CABANNES
E	0986	LES CABANNES
E	0994	LES CABANNES
E	1036	LES CABANNES
E	1039	LES CABANNES
E	1052	LES CABANNES
E	1056	LES CABANNES
E	1059	LES BERTHELINS
E	1060	LES BERTHELINS
E	1071	LES BERTHELINS

E	1077	LES BERTHELINS
E	1111	LES BERTHELINS
E	1145	LES BERTHELINS
E	1156	LES BERTHELINS
E	1194	LA FONTAINE A GUYARD
E	1195	LA FONTAINE A GUYARD
E	1197	LA FONTAINE A GUYARD
E	1206	LA FONTAINE A GUYARD
E	1225	LA FONTAINE A GUYARD
E	1226	LA FONTAINE A GUYARD
E	1227	LA FONTAINE A GUYARD
E	1228	LA FONTAINE A GUYARD
E	1276	LA CROIX A MAIN
E	1335	LA CROIX A MAIN
E	1345	LA CROIX A MAIN
E	1346	LA CROIX A MAIN
E	1373	LA CROIX A MAIN
E	1385	LA CROIX A MAIN
E	1400	LA CROIX A MAIN
E	1459	GRATTE MONTIGNE
E	1485	GRATTE MONTIGNE
E	1492	GRATTE MONTIGNE
E	1504	GRATTE MONTIGNE
E	1531	GRATTE MONTIGNE
E	1542	GRATTE MONTIGNE
E	1552	GRATTE MONTIGNE
E	1553	GRATTE MONTIGNE
E	1559	GRATTE MONTIGNE
E	1583	LA CROIX A MAIN
E	1587	LA CROIX A MAIN
E	1588	LA CROIX A MAIN

E	1740	LES BERTHELINS
E	1742	LES BERTHELINS
E	1743	LES BERTHELINS
E	1745	LES BERTHELINS
D	0637	LES ROGEATS
D	0638	LES ROGEATS
D	0538	LES ROGEATS
D	0713	LES ROGEATS
D	0712	LES ROGEATS
C	0421	LES FOUINES
C	0345	LES FOUINES
C	0530	LA FONTAINE AU COEUR
C	0538	LA FONTAINE AU COEUR
D	0893	COUCHANT DES BOIS DE LA NOEL
D	1631	COUCHANT DES BOIS DE LA NOEL
D	1629	COUCHANT DES BOIS DE LA NOEL
D	1004	COUCHANT DES BOIS DE LA NOEL
D	1005	COUCHANT DES BOIS DE LA NOEL
D	1008	COUCHANT DES BOIS DE LA NOEL
D	1064	COUCHANT DES BOIS DE LA NOEL
D	1042	COUCHANT DES BOIS DE LA NOEL
D	1503	LE LEVANT DES BOIS DE LA NOEL
D	0755	LE LEVANT DES BOIS DE LA NOEL
D	0752	LE LEVANT DES BOIS DE LA NOEL
D	0751	LE LEVANT DES BOIS DE LA NOEL
D	1626	LE LEVANT DES BOIS DE LA NOEL
D	0736	LE LEVANT DES BOIS DE LA NOEL

D	0727	LE LEVANT DES BOIS DE LA NOEL
D	0713	LE LEVANT DES BOIS DE LA NOEL
C	0814	L'HERMITAGE
C	0815	L'HERMITAGE
C	1043	LE CHEMIN DE NEMOURS
B	0067	CHASSE FEUILLES
B	0089	CHASSE FEUILLES
B	0090	CHASSE FEUILLES
B	0066	CHASSE FEUILLES
B	0040	CHASSE FEUILLES
B	0142	LES BORDEAUX
B	0345	LE CHEMIN D HULAY
B	0365	LE CHEMIN D HULAY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2015

Présents : Yves Lechevallier, Maire, Gérard Moret, Richard Antoine, Anne-Marie Thibaut, adjoints et Philippe Beaudoin, Gilles Cabardos, Jérôme Champion, Emmanuel Houdant, Ludovic Jeannotin, Régine Rey, Joanny Poulain, conseillers municipaux.

Absent : David Viratel, Véronique Girard, Cédric Thibaut

Pouvoirs : Véronique Girard donne pouvoir à Anne-Marie Thibaut, Cédric Thibaut donne pouvoir à Philippe Beaudoin, David Viratel donne pouvoir à Yves Lechevallier

Secrétaire : Jérôme Champion

APPROBATIONS

Compte rendu du conseil municipal du 6 février 2015 :
Adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

DEVIS SMARTFR

Monsieur le Maire présente un contrat de droit d'exploitation d'un spectacle correspondant à la prestation de Valentine Krasnochok pour le spectacle à venir du vendredi 13 mars 2015 d'un montant de 450€ TTC. Les recettes de ce spectacle reviennent à la régie spectacle de la commune.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité ce contrat.

ACHAT D'UNE BALAYEUSE

Le Groupe de Travail MAPA, présente au Conseil Municipal le résultat de l'appel d'offres concernant l'acquisition d'une balayeuse aspirante pour la voirie et le désherbage en commun avec la commune d'Ury.

Appel d'offres en MAPA du 20/01/2015

Ouverture des plis et enregistrement des offres des candidats par Groupe de Travail - MAPA des deux communes, en séance du 11/02/2015 en Mairie de Villiers sous Grez

Analyse des offres du 23/02/2015

Candidature et offre mieux-disante présentée en Conseil Municipal respectivement dans les deux communes (Villiers et Ury) le 06/03/2015

Société NILFISK Advance 91978 COURTABOEUF
Référence retenue : RS 1301

- Balayeuse 2 brosses et 3ème balai sur bras de recherche
- Tuyau aspire feuilles et débouche regards
- Nettoyeur HP 190 bars enrouleur 10 m
- Formation du personnel communal des deux communes (Villiers et Ury)

-Système du suivi de la maintenance

Matériel livré avec 2 jeux de quatre brosses (1 jeu par commune)

Montant HT de l'offre proposée au Conseil Municipal par le GT MAPA, selon l'Acte d'engagement de la Société NILFISK Advance

-Balayeuse HT 61 700,00 EUR

-Brosses HT 532,00 EUR

Montant total HT 62 232,00 EUR

TVA 20 % 12 446.40 EUR

Total TTC 74 678.40 EUR à répartir entre les 2 communes, par moitié

Les modalités comptables et administratives définies avec la Trésorerie seront appliquées par les deux communes (Villiers sous Grez et Ury)

Une convention reprenant les conditions d'achat, de mutualisation et d'usage du matériel sera établie entre les deux communes, avant la mise en service de la balayeuse.

Lors de la perception du FCTVA, le montant sera réparti pour moitié entre les deux communes. Il en sera de même pour les éventuelles subventions.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité et charge Monsieur le Maire de passer commande pour l'acquisition de ce matériel, aux conditions ci-avant définies et sous contrôle de l'approbation et l'application des mêmes conditions par la commune d'Ury.

Une fois le modèle ainsi défini et la somme d'acquisition arrêtée, il est maintenant possible de demander des subventions dans le cadre de notre démarche zéro-phyto.

Le GT MAPA propose, en coût de fonctionnement :

1) Contrat de maintenance annuel
Soit Service 1 = Contrat 4 visites par an + Main d'œuvre et Déplacements = HT 2 320.00 EUR à répartir entre les 2 communes, au prorata du nombre d'heures d'utilisation (l'industriel s'engage à faire 1 facture répartie par commune)

OU

Service ++ = Service 1 + Vidanges moteur limitées à 1 000 Heures/an + pièces LOB21 KIT 500 heures x 1 à 372 EUR + LOB22 KIT 1 000 heures x 1 = 450 EUR + Huile 15W40 x 4 = 140 EUR

pour un ensemble de 3 262,00 EUR HT/an à répartir entre les 2 communes, au prorata du nombre d'heures d'utilisation (l'industriel s'engage à faire 1 facture répartie par commune)

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le choix de maintenance Service++ compris fournitures d'un montant annuel de 3 262 € HT, ci-avant défini, sous contrôle de l'approbation du même choix par la commune d'Ury.

2) le contrat d'assurance à répartir entre les 2 communes (en cours d'étude, à ratifier après validation de l'offre de Nilfisk et passation de la commande)

COMPTES PROPOSES A L'APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE DE GESTION 2014 COMMUNE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2014 établi par Monsieur le Trésorier de la chapelle la Reine.

COMPTE DE GESTION 2014 EAU

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2014 établi par Monsieur le Trésorier de la chapelle la Reine.

COMPTE DE GESTION 2014 ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2014 établi par Monsieur le Trésorier de la chapelle la Reine.

Vote du compte administratif du service commune

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2014

section de fonctionnement :

Dépenses : 627 677.80€
Recettes : 682 464.12€

Excédent reporté : 103 784.25€

Excédent de clôture : 158 570.57€

section d'investissement :

Déficit reporté : 82 535.74€

Dépenses : 43 614.93€

Recettes : 118 888.60€

Déficit de clôture : 7 262.07€

Monsieur le Maire étant sorti de la salle du conseil, le conseil municipal, sous la présidence de Gérard MORET, approuve à l'unanimité le compte administratif 2014.

Vote du compte administratif du service assainissement

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2014

section de fonctionnement :

Dépenses : 6 394.07€

Recettes : 18 240.78€

Excédent reporté : 186 452.43€

Excédent de clôture : 198 299.14€

section d'investissement :

Dépenses : 0€

Recettes : 6 394.07€

Excédent reporté : 28 909.69€

Excédent de clôture : 35 303.76€

Monsieur le Maire étant sorti de la salle du conseil, le conseil municipal, sous la présidence de Gérard MORET, approuve à l'unanimité le compte administratif 2014.

Vote du compte administratif eau

COMPTE ADMINISTRATIF EAU 2014

section de fonctionnement :

Dépenses : 17 007.62€

Recettes : 22 140.01€

Excédent reporté : 14 169.50

Excédent de clôture : 19 301.89€

section d'investissement :

Dépenses : 179 043.60€

Recettes : 188 397.56€

Excédent reporté : 10 183.12€

Excédent de clôture : 19 537.08€

Monsieur le Maire étant sorti de la salle du conseil, le conseil municipal, sous la présidence de Gérard MORET,

approuve à l'unanimité le compte administratif 2014.

Affectation de résultat commune

Le conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'année 2014, constatant que le compte administratif de l'exercice 2014 présente un excédent de fonctionnement de 158 570.57€, un déficit d'investissement de 7 262.07€

Décide d'affecter le résultat comme suit :

En fonctionnement recette compte 002 : 151 308.50€
 En investissement recette compte 1068 : 7 262.07€
 En investissement en dépense compte 001 : 7262.07€

Affectation de résultat assainissement

Le conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'année 2014, constatant que le compte administratif de l'exercice 2014 présente un excédent de fonctionnement de 198 299.14€ et un excédent d'investissement de 35 303.76€

Décide d'affecter le résultat comme suit :

En fonctionnement recette compte 002 : 198 299.14€
 En investissement recette compte 001 : 35 303.76€

Affectation de résultat eau

Le conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'année 2014, constatant que le compte administratif de l'exercice 2014 présente un excédent de fonctionnement de 19 301.89€ et un excédent d'investissement de 19 537.08€

Décide d'affecter le résultat comme suit :

En fonctionnement recette 002 : 19 301.89€
 En investissement recette compte 001 : 19 537.08€

BUDGETS

Suite aux différents travaux de la commission Finance, il est proposé au Conseil Municipal le budget de fonctionnement de la commune suivant, avec les réalisés des deux années précédentes :

Compte	Désignation	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Budget 2015
002	Excédent de fonctionnement reporté		116 326,98 €	151 308,50 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
60221	Combustibles et carburants	0,00 €	0,00 €	0,00 €
60224	Fournitures administratives	0,00 €	0,00 €	0,00 €
605	Achats de matériel, équipements et travaux 1	0,00 €	0,00 €	0,00 €
60611	Eau et assainissement	1 848,04 €	2 584,81 €	3 000,00 €
60612	Energie - Electricité	25 120,44 €	14 550,99 €	16 000,00 €
60621	Combustibles	42,19 €	5 323,35 €	6 000,00 €
60622	Carburants	6 374,92 €	5 770,40 €	8 000,00 €
60624	Produits de traitement	0,00 €	107,16 €	150,00 €
60631	Fournitures d'entretien	711,69 €	965,28 €	1 000,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	6 854,29 €	5 996,89 €	7 000,00 €
60633	Fournitures de voirie	10 385,55 €	4 709,87 €	7 000,00 €
60636	Vêtements de travail	1 368,37 €	727,53 €	1 000,00 €
6064	Fournitures administratives	1 747,79 €	1 527,59 €	2 000,00 €
6068	Autres matières et fournitures.	465,05 €	728,85 €	1 000,00 €
611	Contrats de prestations de services avec des e	32 001,34 €	30 081,94 €	15 000,00 €
6135	Locations mobilières	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
61522	Bâtiments	1 412,30 €	10 023,81 €	8 000,00 €
61523	Voies et réseaux	3 571,38 €	0,00 €	5 000,00 €
61524	Bois et forêts	0,00 €	6 000,00 €	2 500,00 €
6155	Entretien et réparations sur biens mobiliers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
61551	Matériel roulant	2 470,51 €	6 669,74 €	6 500,00 €

61558	Autres biens mobiliers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6156	Maintenance	965,77 €	1 949,53 €	4 500,00 €
616	Primes d'assurances	11 317,34 €	6 709,97 €	8 000,00 €
6182	Documentation générale et technique	246,70 €	270,60 €	500,00 €
6184	Versements à des organismes de formation	4 305,60 €	0,00 €	3 500,00 €
6185	Frais de colloques et séminaires	0,00 €	51,00 €	100,00 €
6188	Autres frais divers	139,49 €	0,00 €	0,00 €
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	663,94 €	501,99 €	750,00 €
6226	Honoraires	486,00 €	0,00 €	0,00 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	12,00 €	3 841,52 €	3 700,00 €
6228	Honoraires divers	250,00 €	0,00 €	0,00 €
6231	Annonces et insertions	1 506,05 €	2 998,35 €	3 500,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	4 679,67 €	7 065,70 €	4 500,00 €
6237	Publications	0,00 €	886,24 €	0,00 €
6238	Relations publ. divers	344,45 €	624,79 €	350,00 €
6247	Transports collectifs	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6251	Voyages et déplacements	160,80 €	0,00 €	300,00 €
6256	Missions	681,01 €	88,02 €	250,00 €
6257	Réceptions	352,38 €	1 140,12 €	4 500,00 €
6261	Frais d'affranchissement	591,00 €	1 585,00 €	1 500,00 €
6262	Frais de télécommunications	4 473,32 €	4 147,87 €	4 200,00 €
6281	Concours divers (cotisations...)	117,15 €	231,30 €	300,00 €
6288	Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €
63512	Taxes foncières	2 202,00 €	2 286,00 €	2 500,00 €
6354	Droits d'enregistrement	0,00 €	0,00 €	50,00 €
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	174,10 €	105,46 €	150,00 €
6336	Cotisations au centre national et aux centres	3 207,38 €	2 065,31 €	2 100,00 €
6411	Personnel titulaire	139 087,89 €	114 629,60 €	115 000,00 €
6413	Personnel non titulaire	19 771,45 €	4 065,72 €	5 000,00 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	36 709,81 €	19 844,92 €	20 000,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	31 280,20 €	30 091,48 €	32 000,00 €
64531	Cotisations aux caisses de prévoyance	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	850,75 €	260,21 €	500,00 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	7 843,01 €	5 912,27 €	6 800,00 €
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	1 713,96 €	1 713,96 €	1 800,00 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 148,16 €	804,96 €	1 000,00 €
651	Redevances pour concessions	27,50 €	0,00 €	100,00 €
6531	Indemnités	27 989,84 €	28 212,64 €	30 000,00 €
6533	Cotisations de retraite	1 160,45 €	1 072,82 €	1 200,00 €
6535	Formation	2 180,80 €	0,00 €	1 000,00 €
6553	Service d'incendie	10 838,00 €	10 686,00 €	11 500,00 €
6554	Contributions aux organismes de regroupement	59 709,72 €	101 295,50 €	120 100,00 €

6556	Indemnités de logement aux instituteurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6558	Autres contributions obligatoires	0,00 €	2 470,00 €	0,00 €
657362	C.C.A.S. et Caisse des Ecoles	6 000,00 €	6 000,00 €	7 000,00 €
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	6 565,00 €	6 880,00 €	7 000,00 €
658	Charges diverses de gestion courante	0,00 €	0,00 €	50,00 €
6611	Intérêts des emprunts et dettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	3 811,48 €	2 936,52 €	2 019,07 €
673	Titres annulés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
675	Valeurs comptables immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
678	Autres charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6811	Dot. aux amort. et prov. / immo.	3 534,32 €	3 534,22 €	3 534,32 €
657364	Virement à la section fonct. du budget annexe	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total des dépenses de fonctionnement	491 472,35 €	472 727,80 €	506 003,39 €
6419	Remboursement sur rémunération de personnel	7 837,68 €	2 406,38 €	0,00 €
6459	Remboursement sur charges sociales	2 598,00 €	3 165,64 €	0,00 €
7031	Concessions et redevances funéraires	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70311	Concession dans les cimetières	500,00 €	951,00 €	500,00 €
70312	Redevances funéraires	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70323	Redevance d'occupation du domaine public commu	1 476,75 €	0,00 €	0,00 €
70388	Autres redevances et recettes	402,34 €	430,52 €	300,00 €
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	0,00 €	766,00 €	800,00 €
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnemen	0,00 €	403,00 €	450,00 €
7311	Pdts Taxe additionnelle FNB	0,00 €	0,00 €	0,00 €
73111	Taxes foncières et d'habitation	327 274,00 €	472 572,00 €	470 000,00 €
73112	CVAE	3 010,00 €	11 182,00 €	10 000,00 €
73114	IFER	1 760,00 €	4 357,00 €	4 400,00 €
7318	Autres impôts locaux ou assimilés		0,00 €	0,00 €
7353	Redevance des mines	1 029,00 €	846,00 €	0,00 €
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	49 570,56 €	28 829,28 €	25 000,00 €
73923	Prélèvement GIR		-142 017,00 €	-142 017,00 €
73925	Prélèvement FNGIR (CC)	0,00 €	-12 933,00 €	-15 000,00 €
7411	Dotation forfaitaire	104 619,44 €	89 899,00 €	78 000,00 €
74121	Dotation de solidarité rurale 1ère fraction	10 611,00 €	10 891,00 €	11 000,00 €
742	Dotations aux élus locaux	0,00 €	2 799,00 €	2 800,00 €
74718	Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7473	Départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74758	Participation - autres groupements	197,95 €	0,00 €	0,00 €
7478	Autres organismes	4 067,94 €	3 912,07 €	4 000,00 €
7482	Compensation pour perte de taxe additionnelle	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7483	Attribution du Fonds national de la taxe profe	0,00 €	0,00 €	0,00 €

748311	Compensation des pertes de bases d'imposition à la taxe professionnelle	640,00 €	0,00 €	0,00 €
748313	Dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	0,00 €	0,00 €	0,00 €
748314	Dotations uniques compensations spé. TP	30,00 €	504,00 €	0,00 €
74833	Compensation au titre de la CET	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations de la TF	4 277,00 €	4 326,00 €	4 500,00 €
74835	Etat - Compensation au titre de la TH	7 591,00 €	7 150,00 €	7 000,00 €
7484	Dotations de recensement	1 770,00 €	0,00 €	0,00 €
7488	Autres attributions et participations	281,74 €	527,11 €	2 850,00 €
752	Revenus des immeubles	39 196,61 €	35 380,81 €	36 000,00 €
758	Produits divers de gestion courante	213,57 €	1 005,33 €	150,00 €
761	Produits de participations	0,00 €	3,98 €	0,00 €
762	Produits des autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7713	Libéralités reçues	30,00 €	0,00 €	0,00 €
773	Mandats annulés sur exercices antérieurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €
774	Subventions exceptionnelles	0,00 €	157,00 €	0,00 €
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7788	Produits exceptionnels divers	530,61 €	0,00 €	0,00 €
	Total des recettes de fonctionnement	569 515,19 €	527 514,12 €	500 733,00 €
	Sous total hors excédent reporté	78042,84	54786,32	-5270,39
	Total avec excédent reporté			146038,11
023	Virement à la section d'investissement			146038,11

Le budget de la section d'investissement est le suivant :

1	Report du déficit de 2014	7262,07	
1641	Emprunts	20100,85	
165	Dépôts et cautionnements	1500	
2031	Frais d'études	3000	
	Etudes des structures pour ADAP		3000
2111	Terrains nus	3000	
	Notaire / Biens vacants		3000
2117	Bois, Forêts	0	
2135	Inst. Générales, agencements...	32500	
	Travaux / Bâtiments communaux - Atelier		5000
	Travaux / Bâtiments communaux - Foyer		2500
	Travaux / Bâtiments communaux - AD'AP		25000

2151	Réseaux de voirie	78000	
	Prévision (Route / Rue) - x2		60000
	Aménagement du carrefour Rue de la garenne / Rue des bordeaux		18000
2152	Installations de voirie	18000	
	(Provision)		1000
	Autres		17000
2153	Réseaux divers	15000	
	Eclairage public - 3ème tranche		15000
	Guirlandes		0
21534	Réseaux électrifications	1000	
	(Provision)		1000
21571	Matériel roulant - Voirie	80600	
	Balayeuse - 63000*1,2		75600
	(Provision)		5000
21578	Autre matériel et outillage de voirie	20000	
	Epareuse		20000
2158	Autres install., matériel et out. tech.	6500	
	(Provision)		6500
2182	Matériel de transport	1000	
	(Provision)		1000
2183	Matériel informatique	750	
	(Provision)		750
2184	Mobilier	93,58	
	(Provision)		93,58
2313	Immo. en cours	0	
	Total des dépenses	288306,5	

1068	Report du déficit de 2014	7262,07	
21	Virement de la section de fonctionnement	146038,11	
10222	FCTVA	650	
10223	TLE	1500	
1322	Subventions de la région (45%)	0	
024	Ventes / Forêts	98150	
	Ventes / Autoroutes		350
	Ventes / Biens vacants expropriés		60000
	Part d'Ury de la balayeuse		37800

	63000*1,2*50%		
1323	Subventions du département (35%)	19672	
	Subvention / Balayeuse		12200
	61000*20%		
	Subvention / Rénovation du stade		5972
	Subventions / Achats ENS		1500
1328	Autres subventions	10000,00	
	Subvention / Eclairage public - 3ème tranche - PNR		10000
	Subvention / Eclairage public - 4ème tranche - PNR		0
1342	Amendes de police	0	
1641	Emprunts	0	
165	Dépôts et cautionnements	1500	
2804	Amortissements / subv. d'équip. versée	3534,32	
Total des recettes		288306,5	

Le budget Eau proposé est le suivant :

		Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	Amortissements (6811)	17061,56	Excédent 2014 Fonct. (002)	19301,89
	Dépenses imprévues (022)	766,61	Subvention d'exploitation (74)	22000
	Entretien (6152)	6000	QP de subv. / investiss. (777)	1592
	Vir. à la section Investiss. (023)	14000		
	Agence de l'eau (6378)	2000		
	Intérêts / emprunt (6611)	3065,72		
		42893,89		42893,89

		Dépenses	Recettes	
Investissement	Branchements Plomb (2158)	1860	Excédent 2014 Inves. (001)	19537,08
	Autres travaux (2158)	64500	Amortissements (2815)	17061,56
	Emprunt Agence de l'eau (164100)	7285	Vir. à la section Investiss. (021)	14000
	Emprunt CDC (164110)	0	FCTVA (2762)	24935,98
	Dépenses imprévues (020)	297,62		
	QP de subv. / investiss. (1391)	1592		
	75534,62		75534,62	

Le budget Assainissement présenté est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Fonctionnement	Amortissements (68112)	4391,88	Excédent 2014 Fonct. (002)	198299,14
	Fournitures non stockables (6061)	500	Subv d'exploitation (SAUR) (74)	20000
	Vir. à la section Investiss. (023)	182500		
	Entretien (eaux pluviales) (615)	18500		
	Contrats de prest. (611)	12000		
	Dépenses imprévues (022)	407,26		
		218299,14		218299,14
Dépenses		Recettes		
Investissement :	Immobilisations corporelles (2158)	222000	Excédent 2014 Inves. (001)	35303,76
	(dont dalle béton + bennes + clôture)		Amortissements Constr. (2813)	114,39
	Dépenses imprévues (020)	195,64	Amortissements Mat. (2815)	4277,49
			Vir. à la section Investiss. (021)	182500
		222195,64		222195,64

Le budget présenté a été réalisé sans hausse des taux des 4 taxes locales. Afin d'avoir une meilleure lisibilité sur les dépenses des différents budgets, il a été transféré au budget assainissement une dépense de la SAUR concernant le traitement des eaux pluviales pour un montant approchant les 17 000 euros.

Malgré une hausse des taux d'imposition en 2014 de 2% devant engendrer une hausse des recettes supplémentaires estimées entre 8 et 9 000 euros, nous n'avons perçu qu'au final la somme de 3 281 euros, soit moins de 1% des recettes des quatre taxes, alors que les bases d'imposition dans le même temps ont été revalorisées du montant de l'inflation. La taxe d'habitation représente la principale composante (50 %) des quatre taxes locales. Elle comporte certaines exonérations et abattements dont bénéficient certains Villarons ; par exemple, les abattements pour personnes à charge (APAC) ou certaines exonérations pour les personnes âgées selon les plafonds de ressources.

Comme notre Village voit sa part de personnes âgées augmenter dans la population, ceci peut être une explication. A cela, il s'ajoute depuis 2014 une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour un montant s'élevant à 14 720,44 euros entre 2013, et

2014. Selon notre députée Valérie Lacroute, cette baisse devrait être la même par an (jusqu'en 2017) soit une baisse supplémentaire du même ordre, représentant une perte au total d'environ 30 000 euros pour 2015, soit une année de capacité d'autofinancement (CAF) pour notre commune.

En plus de tout ceci, viennent s'ajouter au budget de nouvelles dépenses imposées comme les rythmes scolaires que nous avons en année pleine sur 2015, les investissements obligatoires à réaliser pour les personnes à mobilité réduite selon les AD'AP qui s'élèvent pour un montant de 80 000 euros sur notre mandat.

Pour 2015, nous allons essayer d'alléger les dépenses de fonctionnement les moins performantes à l'ensemble des Villarons, et aller à l'efficacité de la dépense publique, et notamment pour le RPI qui prend un poids financier d'année en année de plus en plus important et principalement de sa masse salariale. Nous travaillons actuellement à l'obtention d'une meilleure optimisation de gestion des bâtiments à charge de la Commune et notamment le foyer rural et son annexe dont les apports de recettes ne couvrent même pas un quart des coûts énergétiques (Electricité, gaz) et encore moins les coûts d'entretien courant (ménage) et de maintenance,

mise aux Normes Ad'Ap (Accessibilité), gros travaux (toitures, etc..)

Il est prévu l'achat d'une balayeuse pour l'entretien et le désherbage de la voirie en commun avec la commune d'URY, dès ce printemps, afin d'optimiser la tâche de nos agents communaux. Ceci permettra de reporter leur action sur d'autres tâches et, à terme plus ou moins proche, de diminuer la masse salariale affectée à ce secteur d'activité.

Une fois la part d'URY remboursée, nous envisagerons l'achat d'une épareuse, toujours dans l'optique de l'amélioration de l'entretien du village.

La mise en service de la balayeuse de voirie appellera une nouvelle gestion de l'organisation de la circulation, du stationnement, des aménagements de voirie et la mise en accessibilité de l'ensemble des trottoirs imposée par le plan d'accessibilité Ad'Ap. A ce titre, des provisions d'investissements ont été prévues au présent budget.

Avec les dépenses imposées qui augmentent et les recettes qui diminuent, nous sommes en droit de nous féliciter sur l'opportunité et la clairvoyance des décisions budgétaires prises au début de notre exercice 2014.

Comment aurions-nous fait pour absorber le paiement et l'entretien d'un nouveau bâtiment destiné à accueillir le « Commerce de proximité », dont le projet mal cadré manquait manifestement de rigueur financière et technique?

L'abandon de ce projet nous permet aujourd'hui de présenter des budgets à l'équilibre.

Chaque section de chaque budget étant mise au vote séparément, Vote à l'unanimité.

TOUR DES COMMISSIONS

Commission animation

Suite à la réunion de coordination pour les fêtes de mai, Richard Antoine explique les différentes pistes qui sont explorées pour les animations des 8, 9 et 10 mai qui auront lieu sur le site des courses d'endurance.

Dors et déjà il demande aux conseillers de se mobiliser pour cette occasion. Dès le programme établi, il sera communiqué aux Villarons.

Commission Finances

Dans le cadre de la commission "Finances" un des membres précise que les budgets présentés ci-avant le sont au seuil maximal d'équilibre et que des économies en cours d'exercice sont nécessaires, principalement par anticipation des baisses de recettes globales des années 2015/2016/2017. Un effort tout particulier sera à appliquer pour la baisse de la masse salariale en charge par la commune, dont le ratio par habitant est beaucoup trop élevé (parmi les plus élevés du territoire national). Il en est de même pour les coûts de fonctionnement du RPI, où le coût par élève est également un des plus élevés. Dans la recherche d'économies, il est évoqué également la piste de l'amortissement des coûts de fonctionnement des structures et bâtiments à charge de la commune.

Le principe évoqué viserait à équilibrer les dépenses fixes de fonctionnement (électricité, chauffage, ménage, maintenance, entretien, etc..) par des recettes compensatrices ou des économies. Parallèlement, des études de régulation des chauffages sont en cours, en prévision de baisses effectives des dépenses énergétiques.

Commission travaux et voirie

Il est rappelé par la commission que dès les budgets définitifs validés, les dépenses d'investissements de la 3ème phase Eclairage public, ainsi que les travaux d'aménagement du carrefour Garenne/Bordeaux, seront lancées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h30.

NB : Ce compte rendu est sous réserve de l'approbation du prochain Conseil Municipal du 09/04.



Le mot des commissions

SEMEZ À TOUT VENT !

Notre village bénéficie de très nombreux atouts qui le rendent plaisant et c'est toujours agréable de s'entendre dire : « tu habites un joli endroit » par nos visiteurs d'un jour.

Cette année, cela a commencé par le nettoyage de ses abords, ce samedi 21 mars, mais on peut toujours s'améliorer. C'est pourquoi la « Commission

Embellissement » met à votre disposition en mairie, dès le 10 avril, un mélange de graines de fleurs pour colorer vos pieds de murs.

Embellir votre maison tout en participant à l'embellissement du village, voilà de quoi séduire plus d'un Villaron. Rendez-vous à la mairie. Tous à vos binettes !

Richard Antoine.

AVANT PROGRAMME DES FÊTES DE MAI

Cette année, les fêtes de mai se dérouleront en extérieur. Voici un aperçu du programme qui sera arrêté et détaillé plus tard.

Dimanche 3 mai : fête de la brocante de l'Amicale Villaronne au Larry

Vendredi 8 et samedi 9 mai : fête du cheval dans la plaine des Bleus (route de Bourron)

Dimanche 10 mai : fête champêtre dans la plaine des Bleus

Vendredi 8 mai :

- Départ pour la journée des cavaliers en randonnée
- 17h promenade à pieds dans la colline de la Vignette avec Geneviève Dumant, conteuse buissonnière, adaptée aux petits marcheurs (sur inscription)
- Ouverture des promenades balisées dans la colline de la Vignette au départ de Villiers ou du site des Bleus pour petits marcheurs
- Fin après midi accueil des cavaliers qui vont bivouaquer sur place
- Le soir repas ouvert à tout le monde (sur inscription) ou avec son panier pique-nique (un barbecue sera mis à disposition)

Samedi 9 mai :

- 10 h départ pour un rallye autour de Villiers pour les Cavaliers et les Vététistes
- Repas de midi ouvert à tout le monde (sur

inscription) ou avec son panier pique-nique (un barbecue sera mis à disposition)

- 14 h départ rallye pédestre autour de Villiers plutôt bons marcheurs
- Parcours de trec (jeux d'adresse) pour les cavaliers sur le site
- Baptême de poney
- Parcours course orientation pour les enfants sur le site avec l'association A Vivre
- Promenades libres et balisées dans la colline de la Vignette
- Soirée dansante et musicale autour d'un repas (sur inscription) ou avec son panier pique-nique (un barbecue sera mis à disposition).

Dimanche 10 mai : fête champêtre toujours dans la plaine

- Les cavaliers repartent en randonnée pour la journée
- 12 h repas champêtre avec une super paella au menu (sur inscription)
- 14h30 ouverture des jeux de plein air pour enfants et adultes
- Promenades libres et balisées dans la Vignette
- Baptême de poney
- Promenade en carriole

Et tout au long de ces journées buvette et casse-croustes sur place.

La commission culture animation jeunesse et sport

Notre cadre de vie



INFO SAISONNIÈRES

Au printemps la cueillette des fleurs en forêt se fait avec modération

Voilà une nouvelle qui fleure bon le printemps : les premières fleurs printanières ont pu être observées depuis quelques semaines en forêt. L'occasion de profiter du beau temps pour aller les admirer et les cueillir avec modération.

Le printemps arrive, l'envie de ramasser les fleurs en forêt aussi. Cueillir et ramasser font partie des plaisirs simples de la sortie en forêt, souvent partagés en famille. Un moment agréable qui offre également la possibilité de se promener dans la nature. Pourtant certaines espèces comme les jonquilles ou le muguet connaissent aujourd'hui des cueillettes excessives pouvant fragiliser leur présence en forêt. Alors avant de partir, voici quelques conseils pour une cueillette raisonnée et respectueuse du milieu forestier.

Un bouquet par personne

Contrairement aux idées reçues, les fleurs forestières n'appartiennent pas à tout le monde.

Que les forêts soient privées ou publiques (forêts domaniales et de collectivités) ; leurs fruits et produits appartiennent aux propriétaires.

Il n'est donc pas permis de les cueillir sans leur autorisation et même si les forêts se trouvent ouvertes au public. Toutefois, dans les forêts publiques, la cueillette à « caractère familial » est tolérée sauf lorsqu'il y a un risque de disparition des espèces concernées. Auquel

cas, un arrêté préfectoral ou communal peut formellement l'interdire.

En cueillant le muguet et les jonquilles, il faut éviter de prélever les parties souterraines (bulbes). Pour que les fleurs repoussent l'année suivante, seul le ramassage des hampes fleuries est toléré mais en quantité limitée « à ce que la main peut contenir », soit environ dix / quinze tiges par personne.

Une cueillette responsable

Tout ramassage intensif et trop volumineux peut faire l'objet d'une amende. Le code forestier institue en l'occurrence des sanctions pénales à l'encontre des auteurs de prélèvements abusifs. Par ailleurs, les cueillettes à des fins commerciales sont interdites.

De telles mesures permettent la protection de ce patrimoine naturel dont il convient de préserver la richesse écologique.

Bien cueillir, c'est connaître ce que l'on prélève. Des livres et sites internet sur la flore aident à améliorer ses connaissances sur la flore. Les associations naturalistes peuvent également répondre à toutes les questions.

Quelques conseils

- > Ne piétinons pas les plantes
 - > La cueillette d'espèces protégées est interdite
 - > Modérons notre cueillette pour assurer la préservation du milieu naturel
 - > N'arrachons pas les parties souterraines des fleurs : bulbes...
 - > Certaines plantes, pourtant familières, sont non comestibles : le muguet, la jonquille, le perce-neige...
- Alors attention de ne pas les mettre à la bouche

Guillaume LARRIERE

AIDONS MARION

Pour les Villarons qui ne lisent pas l'Eclaireur du Gâtinais, nous reprenons un article du 25 février dernier intitulé « Il faut sauver le soldat Marion ».

Marion, c'est la célèbre Librairie de Nemours. Comme beaucoup de librairies en France, elle est en difficulté. Pour l'aider à passer un cap difficile vous pouvez d'abord y acheter votre papèterie, ensuite laisser tomber les achats par internet pour vos livres et commandez les chez Marion.

Enfin vous pouvez lui donner des livres en bon état et porteurs d'intérêt.

Marion : 48, rue Gauthier-1er à Nemours. Tel : 01.64.28.94.13

UN NOUVEL ATELIER DE CUISINE À LARCHANT.

Sophy's Cook a récemment ouvert ses portes à Larchant au 41 avenue Dumesnil.

En plus des ateliers de cuisine Sophy's Cook c'est aussi un chef à domicile et un traiteur qui, entre autres, prépare sur commande de très bons cookies.

Pour plus d'infos : Tel : 06.02.14.64.37, Site : sophyscook.fr

NETTOYAGE DE PRINTEMPS :

En nombre, bonne humeur et fraîcheur.

Samedi 21 nous étions une grosse vingtaine sur le parking du foyer, sans compter les Villarons que nous avons retrouvés déjà au nettoyage sur les routes. Temps un peu frais mais stimulant.

Chaque année on a l'impression que ça empire mais franchement c'est vrai.

On retrouve trace des malfaisants habituels, buveurs de bière sur la route de Larchant, de whisky sur la route de Nemours sans parler des mangeurs de Mac Do ! On

trouve aussi du lourd : canapé sur la route de Grez, grosse décharge au Golet....

Nombreux, nous avons pu nettoyer les deux côtés de route en même temps. Aussi pour l'essentiel les derniers sacs étaient déposés et triés au Foyer vers 16 heures 30. Quelques points noirs sont restés jusqu'au ramassage du lundi.

Encore un grand merci à tous et en attendant la prochaine ne salissons pas nous-même et ramassons au passage quand l'occasion se présente.

Yves Lechevallier



Vie des associations

A LA CHASSE AUX CONTELLATIONS

Nous avons essayé de scanner la lettre d'Eliane Surget dont le texte suit. Vous auriez alors profité de son écriture, un modèle du genre qui permettait aux plumes Sergent-Major de s'exprimer en « pleins et en déliés ». Malheureusement la qualité du scan conjuguée à la mauvaise qualité des aplats en noir et blanc de notre photocopieur ne nous a pas permis de le faire.

Voici donc ce texte :

Sortie du Club des Aînés de Villiers.

Le jeudi 19 Mars (jour choisi par le centre) nous avons fait la visite du centre d'Astronomie de Buthiers. Cette visite fut très appréciée par nos 18 participants bien que fatigante puisqu'il se trouve dans les bois à 5 ou 600 mètres du parking et qu'il compte pas mal de marches. Fort heureusement une voiture électrique a pu acheminer les moins valides. Grand merci à nos animateurs. Au

milieu d'un site forestier magnifique il fallait choisir le point culminant pour installer l'énorme télescope et le planétarium. Nous avons pu nous représenter de nombreuses constellations. Difficile d'imaginer ces dimensions et ces distances évaluées en millions, voire en milliards de kms, d'années-lumière....

Nous n'avons pas eu de chance côté température car ce fut la journée la plus froide de la semaine. Doudounes, capuches et châles ne furent pas de trop !!

Après cette visite qui dura trois heures, nous nous sommes retrouvés à l'Auberge Canard où nous attendait un délicieux repas.

Nous avons regretté l'absence de plusieurs de nos membres : partis à jamais, en maison de retraite, chez leurs enfants ou ayant des problèmes de santé.

Il faut que des actifs viennent rajeunir notre Club, prennent le relais et souhaitent s'y investir.

Eliane Surget

Hier

MARDI GRAS DE L'AMICALE VILLARONNE

Un peu moins de monde que d'autres fois (certaines familles étaient en vacances) mais toujours autant d'ambiance pour cette fête particulièrement appréciée des enfants.

Comme toujours, les costumes divers et variés étaient au rendez-vous, certains « fait main » témoignant du goût et de l'habileté des créatrices.

Merci à ceux qui ont apporté crêpes et gaufres pour régaler les participants et à Yves Lechevallier, notre Maire, pour le prêt d'une platine CD.

Rendez-vous l'an prochain pour partager à nouveau ce moment festif.

Françoise Hubert pour l'Amicale villaronne



FOIRE AUX LIVRES ET VIEUX PAPIERS

Une « Foire aux livres et vieux papiers » en demi-teinte. Il ne faut pas confondre Salon du Livre et Foire aux Livres. Il n'y a jamais eu de foire aux livres à Villiers sous Grez. Le « Coq Chantant » a donc réparé cet oubli en organisant la première du genre. Malgré une mise en place impeccable et une buvette où la qualité le disputait à la convivialité, cette manifestation n'a pas tout à fait donné le résultat escompté. Vingt cinq exposants étaient présents et une vingtaine d'autres exposants auraient encore souhaité y participer. Cependant, les acheteurs n'étaient pas au rendez-vous. En effet, la publicité déployée n'a pas toujours trouvé les relais nécessaires mais surtout, la journée était vraiment radieuse et les familles se pressaient ... en forêt. Des « habitués » ont néanmoins fréquenté notre foyer rural et pu acquérir livres, affiches, vieux documents ... Certains exposants ne regrettent pas d'être venus.

L'expérience globalement concluante incite le président Richard Antoine à recommencer

l'expérience le 8 novembre 2015 en espérant qu'il fasse un temps de chien !

Ceux qui sont partants peuvent d'ores et déjà se préinscrire au 06 07 54 47 22.

Jean-Pierre Girard.



SOIRÉE THÉÂTRE

Le 6 mars dernier avec « Les Talalos » à Villiers... Une représentation très honorable d'une troupe de théâtre amateur méritante avec peu de moyens qui arrive à nous emmener dans son univers.

Pour contact : lestalalos@gmail.com

L'ENFANT ET LES SORTILÈGES

L'Amicale Villaronne avait invité la Compagnie de l'Histoire Éternelle à jouer la fantaisie lyrique L'enfant et les sortilèges de M. Ravel sur un texte de Colette, vendredi 20 mars au foyer. Et ce fut un très beau moment de musique, de comédie, de tragédie, de féerie !

Grand merci à tous pour cette très belle soirée.

Annie Union

LA KRASNOCHOK ET LES TROLLS D'ISLANDE.

Comment appeler le spectacle original qui nous a été offert par la Commission Culture et Animation ce vendredi 13 mars ?

Seule sur la scène mais parfois dans la salle même, Valentine Krasnochok nous a présenté, avec une époustouflante vitalité, un conte « tout public ». Dommage, les enfants étaient trop peu nombreux.

Nous avons été entraînés hors le temps et l'espace quotidiens dans un retour aux mythes à la fois effrayants et salutaires. Tradition d'Islande populaire, mais le folklore et les traditions étant universels, tradition de partout. Chacun a pu ressentir, à travers un jeu de scène tour à tour clownesque, chanté, joué, crié, apostrophant, une grande intelligence des sens et une grande maîtrise du conte.

Œuvre écrite, mise en scène et réalisée par Valentine. Bravissimo !



La Compagnie de l'Histoire Éternelle

Demain

CONCERT

Samedi 11 avril 2015 à 20h45 au foyer rural de Villiers sous Grez

Concert avec Isabelle de Rambures au violoncelle, Laurence et Bernard Leroy au piano.

Programme Mozart, Beethoven

Renseignements 01/64/24/25/85

Prix indicatif des places 12€ plein tarif, 10€ tarif réduit

Françoise Hubert



LOTO DE PRINTEMPS

Vendredi 17 avril 2015 à 20 h 30

L'Amicale Villaronne organise son loto de printemps à la salle des fêtes J.L. Garban à VILLIERS.

De nombreux lots seront en jeu, en particulier des articles de plein air et les traditionnels jambons, panier garni, etc....

Buvette et restauration sur place. Ouverture des portes à 19 h 00.

*Le Président,
Roger MAGERT*



VIDE-GRENIER

Dimanche 3 mai 2015

L'Amicale Villaronne organise un vide-grenier, place du Larry - route de Nemours à VILLIERS-sous-GREZ. Les horaires sont de 6 heures à 18 heures. Restauration sur place.

Le prix du mètre linéaire est de 3,00 €.

*Le Président,
Roger MAGERT*



SI MORET M'ÉTAIT CONTÉ...

Le « Coq Chantant » organise le DIMANCHE 26 avril 2015 une visite culturelle de la Ville de Moret sur Loing. Une visite intégrale guidée par Monsieur Claude-Clément PERROT, archéologue du CRDMA. (En cas

de force majeure une historienne de l'art est prévue). Des plus anciens vestiges de la ville à l'époque moderne, en passant par le Moyen-Âge et la Renaissance... Lieux insolites, caves médiévales, maisons à pans de bois sont au rendez-vous.

Côté organisation :

Départ de la visite : 10h – Déjeuner crêperie « La Gavotte » : 12h – Reprise de la visite : 14h – Fin de la visite : 16 h sauf pour ceux qui auraient encore des questions.

Le prix est de 30 €, comprenant la prestation « visite » de la ville et le déjeuner.

Maximum de 25 personnes. Chacun vient avec son véhicule (covoiturages recommandés).

Renseignements et inscriptions dès à présent au 06 07 54 47 22.

Jean-Pierre Girard

Foire aux plantes

dimanche 12 avril 2015
à Larchant (77)



MADRIE
ET
LARCHANT
18300 VILLIERS
C. de la Vallée
77194

Réservation et Information
larchantanimation@hotmail.fr
06 82 32 71 88



EVASION

Jardin Gâtinats

SEINE-MARNE
LE DÉPARTEMENT

www.larchantanimation.fr

Informations pratiques

CLIC SOUTIEN

Centre Local d'Information et de Coordination
SERVICE GRATUIT à destination des plus de 60 ans
et leur entourage.

L'équipe du CLIC

Des travailleurs médico-sociaux, spécialisés dans
l'accompagnement des Seniors, dont le rôle est :

- D'évaluer avec vous vos besoins et établir un plan d'aide personnalisé,
- De vous orienter vers les professionnels et les structures compétentes,
- D'être à votre écoute et vous soutenir dans les moments difficiles.
- D'évaluer pour 4 caisses de retraite : S.S. l'assurance retraite Ile de France, MSA, RSI, CAS.
- Conseil et orientation pour les autres caisses.

Le CLIC c'est aussi

- Des actions de prévention : atelier, mémoire, forum...
- Des actions d'information et de formation en direction du public et des professionnels
- Des actions de soutien aux aidants
- Un centre de ressources
- Un lieu de réflexion et d'expertise sur les besoins des personnes de plus de 60 ans
- Un observatoire du vieillissement

L'association Soutien vous propose un accueil personnalisé et gratuit ainsi qu'une évaluation à domicile si nécessaire.

Le territoire d'intervention

Dans les 66 communes du sud du département autour de Nemours, Château Landon, Lorrez le Bocage, La Chapelle La Reine.

Les coordonnées

Centre Hospitalier de Nemours
Bâtiment « Le Rocher Vert » 15, rue des Chaudins
77140 Nemours
Tel : 01 64 28 75 25, Fax : 01 64 28 60 05,
Mail : clic.nemours@gmail.com
Horaires d'ouverture : Du lundi au jeudi 9h00 - 12h30
et 1h30 - 17h00
Le vendredi 9h00 - 12h30.

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

L'équipe à votre service :

- Sandrine Simon, Directrice du CLIC
- ◇ Elodie Leclerre, chargée d'Évaluation et du suivi médico-social
 - ◇ Katia Dufresne, assistante de Direction

L'Association Soutien est reconnue d'utilité publique.
Vous pouvez aider leurs actions en faisant un don ouvrant droit à réduction d'impôt. www.clicsoutien.org

BRÈVES DU SERVICE PUBLIC

Lettre d'actualités de www.service-public.fr

N° 733 du 3 mars 2015

Cumul emploi-retraite : les précisions de la Cnav

Les nouvelles règles applicables en matière de cumul emploi-retraite depuis le 1er janvier 2015 ont été précisées par une circulaire de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) du 6 février 2015.

Cette circulaire fait suite : A la loi du 20 janvier 2014 concernant la réforme des retraites qui prévoyait, en cas de reprise d'activité, la non création de nouveaux droits à la retraite après l'obtention d'une première retraite personnelle de base, et au décret publié au Journal officiel du 31 décembre 2014 qui avait déjà modifié

un certain nombre de dispositions réglementaires sur le cumul d'une activité rémunérée et d'une pension de vieillesse.

La circulaire rappelle le principe de la cessation d'activité « rupture de tout lien professionnel avec l'employeur ». Elle précise que les assurés qui reprennent une activité n'obtiennent plus de droits nouveaux à faire valoir pour la retraite. Il existe néanmoins quelques exceptions, assurés dont la première retraite personnelle de base a pris effet avant le 1er janvier 2015, assurés percevant uniquement une pension de réversion, pensions d'invalidité, bénéficiaires d'une pension militaire...

À noter : les personnes qui bénéficient de la retraite progressive ne sont pas visées par ce principe de non acquisition de nouveaux droits pendant la perception de leur retraite progressive.

Nos joies nos peines

Bienvenue à Alice Creuzet, de Pierric Creuzet et Eloïse Neveu, née le 10 mars 2015.

Si vous ne souhaitez pas que vos événements familiaux soient publiés, merci de nous en informer.

La mairie et l'agence postale seront fermées les 9 et 16 avril 2015 en raison d'une formation. Pour le courrier en instance, prière de s'adresser au bureau de poste de La Chapelle la Reine.

MARCHÉ À VILLIERS-SOUS-GREZ

Place des trois tilleuls
tous les jeudis à partir de 16h00

Nos Conseillers Municipaux auront le plaisir de vous recevoir lors des permanences du samedi matin de 9h à 12h à la mairie.

AVRIL

Samedi 04 : David Viratel
Samedi 11 : Richard Antoine
Samedi 18 : Philippe Beaudoin
Samedi 25 : Gilles Cabardos

MAI

Samedi 02 : Pont du 1er Mai, pas de permanence.
Samedi 09 : Jérôme Champion
Samedi 16 : Michel Coterot
Samedi 23 : Véronique Girard
Samedi 30 : Emmanuel Houdant

HORAIRES DE LA MAIRIE

lundi, mardi, jeudi
de 13h30 à 17h00
samedi de 9h00 à 12h00
Téléphone: 01 64 24 21 03
villierssousgrez@wanadoo.fr

HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE (allée Jean Tardieu)

- mercredi de 14h30 à 16h30
- jeudi de 9 h à 10h et
de 16h30 à 18h30
- samedi de 17 h à 19 h
vacances scolaires : mercredi
de 10h à 12h

Agenda

Réunion du conseil municipal le 09/04

Collecte sélective d'emballages et papiers :
Le 1er, 15 et 29 avril

Recréatif

Samedi 04/04 Course aux œufs au Larry, suivi de Raconte-moi des histoires (À Vivre)
Samedi 11/04 Concert (Chorale)
Vendredi 17/04 Loto (Amicale Villaronne)
Dimanche 26/04 Journée à Moret sur Loing (Le Coq Chantant)
Dimanche 03/05 Vide grenier (Amicale Villaronne)

Pour les dates du récréatif chez nos voisins, nous vous invitons à consulter la rubrique « demain » en début du plume.

BUS POUR FONTAINEBLEAU

le vendredi
départ «centre» 9h10
«Croix-Lambert» 9h15
retour Villiers 12h15

Comité de rédaction : Yves Lechevallier, Régine Rey, Odile Lechevallier, Sébastien Canac, David Viratel, Emmanuel Houdant, Belzunce Nathalie, Jean-Pierre Girard, Sylvie Lepage, Françoise Palluel, Ludovic Jeannotin, Dominique Ceraudo
Mise en page : David Viratel, Dominique Ceraudo
Tirage : mairie de Villiers-sous-Grez
adresse : plumetambour@gmail.com